

## Séance du 08 septembre 2022

<b>Présents</b>	M. Mike Poiré / Bourgmestre, M. Stefano D'Agostino / Échevin, Mme Isabelle Elsen-Conzemius / Échevine  M. Aender Schroeder, secrétaire communal
<b>Excusé(e)</b>	//

**Objet:** Règlement temporaire de circulation - « Parking communal »  
« Kiermes » // 16. – 18.09.2022

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Considérant qu'à partir du vendredi, 16 septembre 2022 et pendant plusieurs jours sera organisée la kermesse traditionnelle à Mertzig, et ce sur le parking derrière la Maison communale ;

Considérant que les forains ont également besoin de plusieurs jours de montage et de démontage ;

Considérant que pour des raisons de sécurité et d'organisation, il y a lieu de réglementer la circulation ;

Vu la loi du 06 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 06 juillet 2004 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

### **décide unanimement**

de réglementer la circulation sur le parking communal derrière la Maison communale à partir **du mercredi, 14 septembre et jusqu'au mercredi, 21 septembre 2022**, comme suit:

#### **Article 1. – Stationnement interdit**

Pendant la durée de la kermesse, y inclus les jours de montage et de démontage, il est interdit de stationner sur le parking derrière la Maison communale, suivant signalisations sur place.

#### **Article 2. – Infractions**

Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

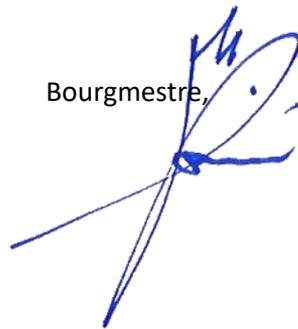
**Article 3. Confirmation**

La présente sera soumise aux fins de confirmation au Conseil communal dans sa prochaine séance.

Le Collège échevinal,

Pour extrait conforme,  
Mertzig, le 09 septembre 2022

Bourgmestre,



Secrétaire,

